## Règlement intérieur de la Maison des Lycéens du lycée professionnel et technologique Château Blanc

## **Introduction**

En 2018, des élèves du lycée professionnel et technologique Château Blanc ont créé l'association "Maison des Lycéens (MDL)" afin d'offrir à leurs adhérents différents services tels que la gestion d'une cafétéria et l'organisation d'activités para-scolaires.

## Adhésion, cotisation annuelle et carte d'adhérent

Tout élève du lycée professionnel et technologique Château Blanc peut adhérer à l'association MDL sous réserve de verser la cotisation annuelle et ne pas avoir été précédemment exclu de l'association MDL.

La cotisation annuelle est fixée en assemblée générale. Elle est fixée à 5€ pour l'année scolaire 2024-2025.

Une carte annuelle d'adhérent est établie après paiement de la cotisation avec les informations suivantes : nom, prénom, classe, signature du ou de la président(e) et cachet de la MDL.

En cas de perte ou de vol de la carte d'adhérent, elle peut être rééditée moyennant un coût égal à la moitié de la cotisation annuelle.

Pour toute activité liée à la MDL, un adhérent doit présenter sa carte pour bénéficier des avantages liés à cette adhésion.

## Activités extra-scolaires facultatives

Pour certaines activités extra-scolaires facultatives organisées par la MDL, une attestation d'assurance personnelle et une autorisation parentale pourront être exigées.

Pour certaines activités extra-scolaires facultatives organisées par la MDL, une participation financière pourra être demandée en fonction du tarif fixé au préalable avec les CPE et après accord des parents de l'adhérent.

Les règlements intérieurs du lycée et de la MDL font toujours effet même en dehors du lycée.